Docusign Envelope ID: 67B6E206-013D-8211-8011-B4D77083425D

**« T.C.F »**
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 Euros
480 Avenue de la Santoline
Le clos des pins
83700 SAINT-RAPHAEL

RCS FREJUS 979.428.588-2023B01322

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq août à neuf heures,

Les actionnaires de la Société « T.C.F. », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Président par lettres ordinaires adressées aux actionnaires.

Il est établi une feuille de présence, émargée par les actionnaires au fur et à mesure de leur entrée en séance.

M. Thierry CRISTOL, représentant la société « MARCELLO », préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ; en conséquence, l'assemblée générale peut valablement se constituer et délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'ordre du jour de l'assemblée,
- Copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les statuts à jour de la société ;
- La feuille de présence arrêtée par les membres du bureau ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ;

Monsieur le Président précise que les divers documents prévus par la Législation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais impartis. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Paraphe CT

Paraphe ZB

Paraphe AZ

Docusign Envelope ID: 67B6E206-013D-8211-8011-B4D77083425D

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale se trouve réunie en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Président,
- Nomination d'un directeur général,
- Changement de dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Président et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte à l'issue de laquelle diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**1° RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de la société « MARCELLO », représentée par Monsieur Thierry CRISTOL, de ses fonctions de Président, décide de nommer en remplacement Monsieur Bryan ZILIANI, demeurant à FREJUS (83600) 56 rue du Malpey, les Floralies Bât B, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**2° RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer Monsieur Axel ZILIANI, demeurant à SAINT-RAPHAEL (83700) 114 allée des résistants, Le Séquoia, aux fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, ne pouvant toutefois excéder celle des fonctions du Président.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Paraphe CT

Paraphe ZB

Paraphe AZ

Docusign Envelope ID: 67B6E206-013D-8211-8011-B4D77083425D

**3° RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « AB2C », à compter de ce jour.

L'article 3 des statuts sera mis à jour en conséquence.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**4° RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de SAINT RAPHAEL (83700) 480 avenue de la santoline, le clos des pins à FREJUS (83600) 56 rue du Malpey, Les Floralies Bât B, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts sera mis à jour en conséquence.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**5° RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de FREJUS.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à neuf heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Paraphe

Paraphe

Paraphe

Docusign Envelope ID: 67B6E206-013D-8211-8011-B4D77083425D

DONT PROCES-VERBAL

**PROCESSUS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

En accord entre les Parties, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

Chaque Partie déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique « DOCUSIGN » et reconnait que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Sté « MARCELLO »
Thierry CRISTOL
*(bon pour démission des fonctions de Président)*

Signé par :
CRISTOL Thierry
06D69FC9216F43E...

M. Bryan ZILIANI
*(Bon pour acception des fonctions de Président)*

Signé par :
7A589603522F4D6...

M. Axel ZILIANI
*(Bon pour acception des fonctions de Directeur Général)*

Signé par :
CDCF5F1CED724B4...

Paraphe CT

Paraphe ZB

Paraphe AZ